

CR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2022

1. Renouvellement de la Convention FSL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler la Convention 2022 « Fonds de Solidarité Logement » du Département et d'attribuer un soutien financier à hauteur de 500.00 €

2. Subvention à l'Association des Amis de la Bibliothèques du Cher

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de signer la Convention avec l'Association des Amis de la Bibliothèque du Cher et approuve la subvention d'un montant de 208,35 € (0.15 €/h) pour l'année 2022.

3. SEGILOG – Renouvellement du contrat d'acquisition de matériel et de prestation de services

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de 3 années relatif au renouvellement du contrat d'acquisition de matériel et de prestations de services.

<u>4. Avenant n° 1 au contrat de Concession DSP Assainissement – Article du Code la Commande Publique à inclure au marché</u>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte qu'un Avenant n° 1 soit établit afin d'inclure l'Article 1 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 au Contrat de Concession de Délégation de Service Public pour l'Assainissement, concernant les obligations de neutralité durant l'exécution d'un contrat de commande publique lié à l'exécution d'un service public

5. Achat de Chemin Communal – Mme RIMBAULT Sylvie POINT REPORTE

6. EOLIENNES DE LYS 1 – Convention d'offre de Concours pour l'Abbaye Saint Martin de Massay

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la Convention aux conditions définies dans le rapport de synthèse.

7. EOLIENNES DE LYS 1 – Convention d'offre de Concours - Aire de jeux pour enfants

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la Convention aux conditions définies dans le rapport de synthèse.

8. EOLIENNES DE LYS 1- Convention d'offre de Concours - Voirie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la Convention aux conditions définies dans le rapport de synthèse.

9. Convention tripartite – Eoliennes de Lys 1- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire et la Commune de Massay – Mesure d'Accompagnement de débroussaillage

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la Convention tripartite aux conditions définies dans le cahier des charges et le rapport de synthèse.

10. Devis BODET Campanaire – Mise en conformité de l'installation électrique de l'installation campanaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis des Ets BODET pour un montant de 4 668.90 € TTC.

11. Devis L.C Espaces Verts – Tonte et engrais des Terrains de Foot

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de LC Espaces Verts d'un montant de 10 806.60 € TTC

12 Devis Eurl NICOLAS Paysages – Ouverture de Chemins (broyage végétation).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de l'Eurl NICOLAS Paysages pour un montant de 7 380,00 € TTC

13. Devis SAS Van Ingen Forages

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de la SAS Van Ingen Forages pour un montant de 13 020.00 € TTC.

14 Modalités de publicités des Actes pris par les Communes de moins de 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les nouvelles mesures applicables sur la publicité des actes pour les communes de – de 3500 habitants et approuve la mesure dérogatoire.

15. Achat des parcelles YL59, YL63 et YL45 nécessaires à l'agrandissement du Chemin du Tacot.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à l'achat des terrains YL59, YL63 et YL45, pour l'agrandissement du Chemin du Tacot.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h30

